Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP REA, veuillez visiter :
bp-rea.fr/annales-sujets-et-corriges

SESSION 2026
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion

BREVET PROFESSIONNEL - RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ C6 : ORGANISER LE TRAVAIL, GÉRER LES RESSOURCES ET LES RELATIONS HUMAINES

Coefficient : Aucun coefficient national propre à cette capacité Durée : 120 minutes

---

Matériel autorisé : **L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.**

Le sujet comporte **7 pages** numérotées de 1/7 à 7/7. Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : EARL DES PRÉS DE LA SÈVRE, EXPLOITATION LAITIÈRE ET CÉRÉALIÈRE, SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE, DEUX-SÈVRES

Vous intervenez auprès de l'EARL des Prés de la Sèvre, exploitation agricole constituée sous forme d'EARL, qui produit du lait destiné à une coopérative régionale et des céréales vendues sur le marché local. L'exploitation emploie deux associés exploitants et une salariée permanente à temps plein. Elle prévoit de recruter un salarié saisonnier pour les travaux de récolte et d'améliorer l'organisation des horaires pendant cette période.

À partir des documents techniques DT 1 à DT 3, répondez aux questions des trois parties. Justifiez les réponses juridiques par un raisonnement structuré et présentez les calculs avec leurs unités. Les points de chaque question sont indiqués.

Cette évaluation porte sur des capacités du BP REA. Le BP REA est délivré par unités capitalisables et ne comporte pas d'épreuve nationale écrite autonome avec coefficient propre intitulée « Organisation du travail et ressources humaines ».

PARTIE 1 : ANALYSE JURIDIQUE (7 points)

Analyser une situation de travail et appliquer les règles juridiques fournies

Le contrat de travail de Mme Lenoir prévoit un emploi de salariée agricole à temps plein, du lundi au vendredi, pour 35 heures par semaine. À la suite d'une panne de matériel, le responsable lui demande de travailler 42 heures durant une semaine de récolte. Mme Lenoir accepte oralement les horaires proposés, mais conteste ensuite le paiement des heures au-delà de 35 heures. Elle indique également qu'elle n'a reçu aucun écrit précisant les horaires de cette semaine.

Utilisez les textes et la décision reproduits dans le DT 1. Il n'est pas demandé de rechercher d'autres textes.

1.1 (2 points) Qualifiez juridiquement les faits et formulez précisément le problème de droit soulevé par le désaccord entre l'employeur et Mme Lenoir.

1.2 (2 points) Exposez les règles de droit pertinentes à partir des extraits du DT 1. Distinguez la durée légale hebdomadaire de la durée de travail prévue au contrat et indiquez la portée de l'extrait de jurisprudence.

1.3 (3 points) Résolvez le litige par un syllogisme juridique complet : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable et solution motivée dans l'espèce. Précisez ce que l'employeur doit vérifier et régulariser au vu des seules données du dossier.

PARTIE 2 : ANALYSE MANAGÉRIALE ET STRATÉGIQUE (7 points)

Diagnostiquer l'organisation du travail et proposer des mesures adaptées

L'exploitation veut réduire les retards de récolte tout en préservant la santé et la sécurité des personnes au travail. Les informations sur l'exploitation, son environnement et les horaires sont fournies dans le DT 2. Appuyez votre analyse sur des éléments précis des documents.

Données de contexte de l'exploitation

Élément	Donnée
Main-d'œuvre permanente	Deux associés exploitants et une salariée à temps plein
Période de pointe	Récolte céréalière : quatre semaines en été
Besoin saisonnier prévu	Un salarié à temps plein pendant six semaines
Investissement envisagé	Outil partagé avec une CUMA voisine
Risque identifié	Fatigue liée aux journées longues et aux changements d'horaires

2.1 (2 points) Réalisez un diagnostic externe succinct de l'exploitation en repérant au moins un élément pertinent pour chacune des dimensions suivantes : politique, économique, socioculturelle, technologique, environnementale et légale (PESTEL). Appuyez chaque élément sur les données du DT 2.

2.2 (2 points) Présentez deux forces et deux faiblesses internes, puis deux opportunités et deux menaces externes pour l'organisation du travail de l'EARL. Reportez vos réponses dans le tableau du DR 1.

2.3 (3 points) Évaluez les choix managériaux envisagés par les associés. Proposez trois mesures concrètes et hiérarchisées pour organiser la période de récolte, répartir les responsabilités et prévenir les risques liés aux horaires. Pour chaque mesure, indiquez son objectif et un indicateur de suivi.

PARTIE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE ET DE GESTION (6 points)

Exploiter un tableau de bord et comparer des options d'organisation

Le DT 3 présente les données de l'exercice 2025 ainsi qu'une estimation du coût de deux solutions pour la récolte. Les montants sont exprimés hors taxes. Pour les calculs de marge, utilisez la formule : marge sur coût variable = chiffre d'affaires - charges variables. Pour le taux de marge sur chiffre d'affaires, utilisez : marge sur coût variable / chiffre d'affaires × 100.

Données économiques de l’exercice 2025

Indicateur	Montant ou valeur
Chiffre d’affaires annuel	246 000 €
Charges variables annuelles	147 600 €
Charges fixes annuelles	82 000 €
Heures supplémentaires estimées pour la période de récolte, option A	70 h
Coût total estimé de ces heures, option A	1 540 €
Coût du salarié saisonnier pour six semaines, option B	2 250 €
Coût de mise à disposition de l’outil CUMA pour la période, commun aux deux options	900 €

3.1 (2 points) Calculez la marge sur coût variable annuelle et son taux par rapport au chiffre d’affaires. Présentez les calculs et arrondissez le taux au dixième de point de pourcentage.

3.2 (2 points) Calculez le coût total de l’option A et celui de l’option B pour la période considérée, en incluant dans chaque cas le coût commun de mise à disposition de l’outil CUMA. Quelle option présente le coût direct le plus faible et de quel montant ?

3.3 (2 points) À partir des calculs et des contraintes d’organisation exposées dans le DT 2, formulez une recommandation aux associés. Distinguez le critère de coût direct des critères de sécurité, de continuité du travail et de conformité des horaires.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES JURIDIQUES ET DÉCISION DE JURISPRUDENCE RELATIFS AU TRAVAIL SALARIÉ

Code du travail, article L. 3121-27 : « La durée légale de travail effectif des salariés à temps complet est fixée à trente-cinq heures par semaine. »

Code du travail, article L. 3121-28 : « Toute heure accomplie au-delà de la durée légale hebdomadaire ou de la durée considérée comme équivalente est une heure supplémentaire qui ouvre droit à une majoration salariale ou, le cas échéant, à un repos compensateur équivalent. »

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Cour de cassation, chambre sociale, 13 novembre 1996, pourvoi n° 94-13.187, Société générale. Extrait de principe : « Le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné. » La décision précise que l'existence d'une relation de travail salariée s'apprécie au regard des conditions effectives d'exercice de l'activité.

Ces extraits sont fournis pour les besoins du sujet. Ils ne dispensent pas de distinguer les règles relatives à la durée du travail de celles relatives à la rémunération des heures supplémentaires.

DT 2 : ORGANISATION DE L'EXPLOITATION ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'EARL des Prés de la Sèvre exploite 145 hectares et produit du lait et des céréales. La coopérative collecte le lait selon un calendrier régulier. Les travaux de récolte céréalière doivent être réalisés sur une période courte, sous réserve des conditions météorologiques.

Les deux associés conduisent les travaux et assurent la gestion. La salariée permanente est compétente en conduite de matériel et en suivi des troupeaux. L'exploitation dispose d'un tracteur et d'une moissonneuse vieillissante. Une CUMA voisine propose un outil plus récent, disponible sur réservation.

Un salarié saisonnier pourrait être recruté pour six semaines. L'option envisagée par les associés consiste à répartir les tâches entre le salarié, la salariée permanente et les associés, avec un planning écrit communiqué à l'équipe. La salariée permanente a signalé que les modifications tardives d'horaires et les longues journées rendent la récupération difficile.

Le contexte économique comporte une volatilité des prix des céréales et des coûts d'énergie. Les prévisions météorologiques peuvent réduire les fenêtres disponibles pour récolter. Les règles relatives à la durée du travail, au repos et à la prévention des risques professionnels s'appliquent à l'employeur agricole.

Synthèse des éléments de diagnostic

Catégorie	Information disponible
Ressources humaines	Deux associés exploitants et une salariée permanente compétente
Matériel	Moissonneuse vieillissante ; outil récent accessible par la CUMA
Marché	Prix des céréales volatils ; collecte laitière régulière
Environnement	Fenêtre de récolte dépendante de la météo
Organisation	Besoin d'un planning partagé et de responsabilités définies
Prévention	Fatigue signalée lors de journées longues et de changements tardifs

DT 3 : TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE ET HYPOTHÈSES DE COÛT

Les données ci-dessous sont des données de gestion de l'EARL pour l'exercice 2025. Les coûts estimés des options A et B concernent les six semaines de récolte prévues. Le coût de l'outil de la CUMA est identique dans les deux options et doit être ajouté à chacune pour comparer leur coût direct total.

Option A : réalisation des travaux par l'équipe en place, avec 70 heures supplémentaires estimées pour un coût total de 1 540 €. Option B : recrutement d'un salarié saisonnier pendant six semaines pour un coût total estimé de 2 250 €. Dans les deux options, le coût de mise à disposition de l'outil CUMA est de 900 €.

Données comptables et estimation des options

Poste	Montant
Chiffre d'affaires annuel	246 000 €
Charges variables annuelles	147 600 €
Charges fixes annuelles	82 000 €
Option A : heures supplémentaires	1 540 €
Option B : salarié saisonnier	2 250 €
Coût CUMA commun aux options	900 €

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : diagnostic stratégique de l'EARL

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau en vous appuyant sur les données du DT 2. Rédigez des éléments précis et distincts pour chaque case.

Diagnostic interne et externe

Diagnostic interne : forces	Diagnostic interne : faiblesses	Diagnostic externe : opportunités	Diagnostic externe : menaces
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.